Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_074-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-074

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 juin à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 18 juin 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, Mme Ludivine CRUAU, M. Patrick LAMOUR, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. Luc LESAGE, Mme Eléna PATY, M. François LE TOLLEC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, Mme Muriel LE PAGE, Mme Valérie GUILLOU, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Céline LE TENDRE, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Tiphaine MAREC donne pouvoir à M. Nils GUILLOU
Mme Nancy THOMAS donne pouvoir à M. Yann LE GOFF
Mme Marie PERON donne pouvoir à Mme Eléna PATY
Mme Julie DUPUY donne pouvoir à Mikhaël POMMIER
Mme Marion ROSARIO donne pouvoir à M. Thomas LE BON

Secrétaire de séance : Mme Ludivine CRUAU

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 29 présents, 35 votants.

PV séances précédentes : Les procès-verbaux des séances des 28 mai 2026 et 5 juin 2026 ont été adoptés par 35 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 26 juin au 26 août 2026

TABLEAU DES DÉCISIONS DU MAIRE

M. Quentin LE GAILLARD, Maire, expose :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.
Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.
Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.
Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2026-36	Culture	Association Union Nationale des Combattants	Convention d'occupation du Manoir du Porzou – Journée de cohésion des adhérents	1 jour	20/06/26	20/06/26	Gratuité valorisée à 176 €
2026-37	Culture	Amicale Laïque de Concarneau	Convention d'occupation du Manoir du Porzou – Dîner et déjeuner pour les arbitres du championnat de Tennis de table	1 jour	13/06/26	13/06/26	Gratuité valorisée à 176 €

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260624-DELIB_2026_074-DE

2026-39	Service Population	Mme S. P.	Rétrocession d'un emplacement au colombarium de Concarneau-Centre – Demande d'indemnisation du concessionnaire				Remboursement de 32,56 €
2026-40	Direction générale des services	CertiNergy et solutions	Sollicitation d'une aide financière dénommée « Prime CEE (Certificats d'Economies d'Energie) » – Convention de partenariat pour le nouveau bac du passage		18/05/26	31/12/30	Estimée à 113 000 €
2026-41	Culture / Concarneau Scènes	Armada Productions	Contrat de cession Spectacle : « Versant Vivant »	1 jour	22/05/26	22/05/26	Cession : 2 500 € H.T. Frais annexes : 1 197 € H.T.
2026-45	Culture	Société Sea To See	Convention de partenariat – Participation financière à l'événement nautique 1000 race		28/04/26	09/05/26	Montant : 1 000 € TTC

Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Prend connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

A Concarneau, le 29 juin 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Quentin LE GAILLARD
Date : 30/06/2026
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU